



Département de Mayotte

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

Séance du 18 janvier 2020, 2^{ème} lecture

Délibération n° OI/SIDEVAM976/2020

Nombre de Délégués
En exercice : 34
Présents : 10
Votant : 10
Procurations : 1



Objet : Marché de location de camions pour la collecte des déchets

L'an deux mille vingt et le dix-huit janvier, le Comité Syndical du SIDEVAM976 s'est réuni, en 2^{ème} lecture, séance initialement prévue le 15 janvier 2020 en application de l'article L2121-17 du Code des Collectivités Territoriales, suite à une insuffisance de quorum, sur convocation de son Président BAMCOLO Assani Saindou, à son siège à Dzoumogné.

Etaient Présents :

M. Assani Saindou BAMCOLO, Président du SIDEVAM976,
 M. Saïd MADI, délégué Communauté des Communes du Centre Ouest, Mme
 Fatima ALI, déléguée Communauté des Communes du Centre Ouest,
 M. Salime MDERE, délégué Communauté des Communes du Sud,
 M. El Farsi SAID, délégué Communauté des Communes du Sud,
 M. Attoumani BLACK ABDULLAH, délégué Communauté des Communes du Sud,
 M. Mohamadi Colo SOILHI MADI, délégué Communauté des Communes du Sud,
 M. Ahamada DAOUD, délégué de la Commune d'Acoua,
 M. Mouridi AHAMADA, délégué de la Commune de Bandradoua,
 M. Bacari M'ROUDJAE, délégué de la Commune de Bandraboua,

Procuration .

M. ALI BACAR Mohamadi, Délégué de la Commune de Mtzamboro donne procuration à M. Salime MDERE, délégué Communauté des Communes du Sud.

Syndicat Intercommunal d'Elimination de Valorisation des Déchets de Mayotte976
 SIDEVAM976 rue de l'école primaire 97650 Dzoumogné

Té. • 02 69 62 07 - Fax • 02 69 62 53 86 -

et

U

Etaient absents :

M. Chams-Eddine Mohamed FAZUL, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre, Mme. Chamssia MOHAMED, déléguée Communauté des Communes de Petite-Terre,
M. El-Hakim TARA, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre,
M. Ousseni MAANDHUI, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre,
M. Radjabou ONKACHA, délégué CADEMA,
M. Chamssidine BOURHANE, délégué CADEMA,
M. Maoulida SAID OILI, délégué CADEMA,
M. Saïd Ali TOILIBOU, délégué CADEMA,
M. HAMADA Dahalane Patrick, délégué Communauté des Communes du Centre Ouest,
M. Ahmed ADAM, délégué Communauté des Communes du Centre Ouest,
Mme Laouia MAHAMOUDOU, déléguée Communauté des Communes du Centre Ouest,
M. Hadhurina Soufiani MAHAMOUD, délégué Communauté des Communes du Centre Ouest,
M. Ibrahim Salam ANTOINE, Délégué Communauté des Communes du Centre Ouest,
Mme. Aida HOULAME, déléguée Communauté des Communes du Centre Ouest,
M. Mohamed Barrabé SAID, délégué Communauté des Communes du Centre Ouest,
M. Kamardine MANSOUR, Délégué Communauté des Communes du Centre Ouest,
Mme Fatima MALIDI, déléguée Communauté des Communes du Sud,
M. Inbadi ATTOUMANI, délégué Communauté des Communes du Sud,
Mme. Hanima IBRAHIMA JOUWAWOU, déléguée Communauté des Communes du Sud,
M. Abdoullatuf MADI, délégué Communauté des Communes du Sud,
M. Rama MOUSTOIFA, délégué de la Commune d'Acoua,

PREFECTURE DE MAYOTTE

M. Darouche BAMOUDOU, délégué de la Commune de Koungou,
M. Harouna COLO, délégué de la Commune de Mtzamboro,



M. ALI BACAR Mohamadi, Délégué de la Commune de Mtzamboro

Un scrutin a eu lieu, conformément à l'article 1511-1 du CGCT et M. El Farsi SAID, délégué Communauté des Communes du Sud a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5212-1 et suivants,

Syndicat Intercommunal d'Elimination de Valorisation des Déchets de Mayotte 976

SIDEVAM 976 rue de l'école primaire 97650 Dzoumogné Tél. : 02 69 62 07

- Fax : 02 69 62 53 86 -

Vu le rapport 11⁰⁰²/2020 du Président, portant Marché de location de camions pour la collecte des déchets

Le Comité Syndical

Le Président rappelle la mission principale de la structure du SIDEVAM 976, étant le ramassage des ordures ménagères dans 16 communes du Territoire.

Il précise ensuite que le service de collecte a souvent connu des difficultés de moyens matériels pour assurer au quotidien cette mission par des pannes de camions ou de surcroît d'activités qui obligent souvent à faire appel à des prestataires privés.

et

84

A ce jour, les dépenses deviennent très élevées et obligent le Syndicat à passer un marché public (voir détails du rapport 11⁰⁰²/2020 relatif au marché de location des camions pour la collecte des déchets).

A l'unanimité des membres présents, le comité syndical approuve la démarche de marché de locations et autorise le Président à la signature des dossiers selon les données inscrites dans le cahier de décharge.

Ont signé sur le registre, les membres présents.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération est affiché au siège, rue de l'école primaire, 97650 Dzoumogné et - que les convocations ont été faites le 15/01/2020

Fait à Dzoumogné, le 18 janvier 2020

Le Président du SIDEVAM976

Assani Saïndou BAMCOLO



Syndicat Intercommunal d'Elimination de Valorisation des Déchets de Mayotte976

SIDEVAM976 rue de l'école primaire 97650 Dzoumogné Tél. • 02 69 62 07

- Fax • 02 69 62 53 86 -

et
84

Syndicat Intercommunal d'Elimination de Valorisation des Déchets de Mayotte976

SIDEVAM976 rue de l'école primaire 97650 Dzoumogné Tél. • 02 69 62 07

- Fax • 02 69 62 53 86 -



SIDEVAM 976

Dzoumogné, le 09 janvier 2020

Département de Mayotte

Rapport N°02 /2020 relatif au marché de location de camions pour la collecte des déchets

Dans le cadre de l'amélioration de service publique, le SIDEVAM976 Syndicat Intercommunal d'Elimination et de Valorisation des Déchets de Mayotte assure le ramassage des ordures ménagères dans les seize communes qui composent son territoire. La plupart des emplacements des conteneurs se situent en zone de montagne. Cela représente environ 35 000 km par an parcourus par véhicule de collecte.

En cas de panne du camion ou de surcroît d'activité, le syndicat doit faire appel à un prestataire privé.

Le Titulaire du marché doit notamment accomplir ses prestations avec la mise en œuvre de matériels suffisants pour respecter l'obligation de résultats attendus par le SIDEVAM976,

Les collectes des ordures ménagères sont effectuées sur les 15 communes du Territoire.

Pour ce faire, le SIDEVAM976 souhaite affréter plusieurs types de camions pour effectuer les collectes à savoir :

- Lot I Camion avec benne à ordures ménagères BOM de 19T avec chauffeur • Lot 2 Camion mini BOM 7T avec chauffeur o Lot 3 Camion plateau avec grille et filet de 3,5 T sans chauffeur
- Lot 4 Camion grue 7 T avec chauffeur
- Lot 5 Chargeuse, pelleteuse ou tractopelle avec chauffeur

Par ailleurs, ces véhicules doivent répondre aux exigences techniques de sécurité, d'hygiène et d'insonorité, ainsi qu'aux réglementations et normes obligatoires en vigueur, respect des règles du Code de la route, les prescriptions de la CRAM, de l'inspection du travail et des transports et des conditions de la réglementation européenne

En outre, ces véhicules utilisés doivent être en parfait état de fonctionnement et adaptés aux contraintes des routes du territoire.

Ainsi, le Président du SIDEVAM 976 demande à l'assemblée de l'autoriser à passer le marché de location des camions de collecte des déchets selon les données inscrites dans le cahier de charge.



Le Président du SIDEVAM976

Assani Saïndou BAMCOLO

de location des camions de collecte s déchets selon les données in crites dans le cahier

Syndicat Intercommunal d'Elimination et de Valorisation des Déchets de Mayotte

Sidevam 976 rue de l'Ecole Primaire 97650 Dzoumogné

Tél. : 02 69 62 07 84- Fax : 02 69 62 53 86

Mail : sidevam976@sidevam976.fr

